

## COMITÉ DE FILIÈRE ANIMATION

### FO TERRITORIAUX PARTICIPE SUR LA BASE DE SES REVENDICATIONS

Sur le modèle du comité de filière petite enfance, le gouvernement a mis en place un comité de filière animation. Ce comité regroupe des représentants d'associations employeuses, des collectivités territoriales, ainsi que notamment des organisations syndicales. FO territoriaux participe à ce comité, afin de faire connaître nos revendications sur la filière animation dont :

- ✚ La prise en compte du temps de préparation et de réunion,
- ✚ La création d'une catégorie A pour la filière,
- ✚ L'amélioration des conditions de travail (horaires hachés, amplitude de travail, responsabilités...),
- ✚ La reconnaissance et le respect des missions des animateurs...

**La délégation FO a constaté que ce comité ne traite pas de l'animation dans son entièreté, seule l'animation dans le cadre de l'accueil de mineurs fait l'objet des différents thèmes abordés.** Les représentants FO Territoriaux ont rappelé à plusieurs reprises que le domaine de l'animation s'étend au-delà des accueils de mineurs.

**Nous dénonçons également l'orientation prise par les employeurs territoriaux qui semblent vouloir étendre les délégations de services publics. Le secteur privé, notamment associatif, a toute sa place dans l'animation. Cependant, il ne doit en aucun cas se substituer au service public de l'animation. Son rôle est indispensable dans le cadre des politiques publiques en faveur de la jeunesse.**

FO Territoriaux s'oppose à l'extension programmée des délégations de service public qui pourrait être proposée à travers les groupes de travail du comité de filière animation. Le service public de l'animation se doit d'être assuré par des agents publics, fonctionnaires territoriaux.

De même, FO territoriaux demande que soient respectées les missions des animateurs et dénonce tout projet de polyvalence. Les animateurs ne sont pas des ATSEM, ni des adjoints techniques, ni des agents de circulation...

FO territoriaux revendique la mise en place de normes (nombre d'enfants accueillis sur le service, nombre d'agents à encadrer, missions...), afin que les postes à haute responsabilité soient confiés à des agents de catégorie A de la filière animation.

Notre fédération continuera à participer au comité de filière dans le cadre de la défense des agents et du service public local, sur la base de nos revendications !

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 30 janvier 2023

**Contact :**

**Johann LAURENCY : Portable : 06.20.21.09.57**